

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 167

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 Juillet 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME MARTINE VASSAL

OBJET

Commune de Mallemort - Contrat Départemental de Développement et
d'Aménagement 2014/2018 - Tranche 2015

**Direction de la Vie Locale
Service des communes
139.35**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par décision du 19 décembre 2014, la Commission Permanente du Conseil Départemental s'est prononcée favorablement sur la passation d'un Contrat Départemental de Développement et d'Aménagement 2014/2018 avec la commune de Mallemort pour la réalisation d'un programme de travaux, dont le montant global s'élève à 12.597.901 € HT pour une subvention totale de 7.558.740 €.

A ce titre, la première tranche de ce programme 2014 a fait l'objet d'une subvention de 543.852 € pour un programme de travaux de 906.422 € HT, lors de la Commission Permanente du 19 décembre 2014.

CONSISTANCE ET FINANCEMENT DU PROJET

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre appréciation le programme de travaux envisagé par la commune de Mallemort dans le cadre de la tranche 2015 de son contrat 2014/2018 qui fait apparaître les modifications suivantes par rapport aux opérations prévues initialement :

- diminution pour la tranche 2015 du coût de l'opération relative à l'acquisition d'équipements informatiques pour la Mairie et les écoles,
- suppression de la tranche 2015 de l'opération relative à la réhabilitation de logements sociaux,
- augmentation de la tranche 2015 du coût du programme de requalification des voies rurales,
- diminution pour la tranche 2015 du programme de requalification des voies urbaines,
- suppression de la tranche 2015 des opérations relatives à l'aménagement des espaces de loisirs, l'équipement scolaire et petite enfance et l'aménagement des équipements culturels,
- ajout de deux nouvelles opérations concernant l'aménagement urbain et l'aménagement des équipements sportifs dans le cadre de l'Euro 2016 (tranche 2015).

Ces modifications sont sans incidences financières sur l'économie générale du contrat, conformément à l'annexe 1.

Les projets inscrits à la tranche 2015 du contrat sont les suivants :

- AMENAGEMENT D'UN LIEU D'ATHLETISME ET D'UN ESPACE POUR LES FAMILLES

La commune dispose d'un espace extérieur, sous exploité, dédié au sport avec en son centre une piste d'athlétisme.

Dans un souci d'offrir des espaces de vie en accès libre aux Mallemortais, il est envisagé de réaménager ce lieu en conjuguant les espaces sportifs et de loisirs, tout en conservant son utilisation par les écoles primaires et les collégiens.

Le projet comprend :

- la rénovation de la piste d'athlétisme,
- la création de deux terrains de beach volley, d'une aire de jeux pour enfants, d'un parcours de santé, et l'aménagement paysager de cet espace.

Le coût de cette opération, prévue en 2014 et 2015, est estimé à 900.000 € HT, dont 614.950 € HT au titre de la tranche 2015.

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 540.000 €, dont 368.970 € pour la tranche 2015.

- CONSTRUCTION DE VESTIAIRES POUR LE STADE D'ENTRAINEMENT

La commune dispose de deux stades. Le stade d'entraînement comprend des locaux abritant les vestiaires, utilisés par les clubs sportifs de la commune ainsi que les écoles.

Ce bâtiment, très vétuste, ne répond plus aux normes d'hygiène et de sécurité. La commune a donc décidé de le détruire pour construire de nouveaux locaux d'une superficie de 175 m² qui comprendront :

- deux grands vestiaires équipés de douches,
- des espaces de rangement,
- une infirmerie,
- une buvette.

Le coût de cette opération, prévue en 2014 et 2015, est estimé à 460.500 € HT, dont 160.500 € HT au titre de la tranche 2015.

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 276.300 €, dont 96.300 € pour la tranche 2015.

- ACQUISITION D'EQUIPEMENTS INFORMATIQUES POUR LA MAIRIE ET LES ECOLES

La restructuration de l'Hôtel de Ville nécessite l'acquisition de matériels informatiques ainsi qu'une refonte des installations existantes. Le serveur informatique doit être remplacé par du matériel plus adapté. La commune souhaite également réaliser l'interconnexion des sites déconcentrés de la mairie.

Par ailleurs, afin de développer l'accès des élèves aux nouvelles technologies de la communication, la commune souhaite poursuivre l'équipement de la salle informatique créée en 2014 à l'école F. Mistral.

Le coût de cette opération, prévue de 2014 à 2016, est estimé à 150.000 € HT, dont 89.146 € HT au titre de la tranche 2015.

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 90.000 €, dont 53.488 € pour la tranche 2015.

- PROGRAMME DE REQUALIFICATION DE VOIES RURALES

Les chemins de Bonneval et de Barielle sont deux chemins ruraux reliant des voies départementales. Ils jouent un rôle de transit pour les habitants, les agriculteurs et les entreprises locales.

Le projet consiste à retravailler les structures de chaussée qui montrent des signes avancés de tassements différentiels sur les accotements. Il est également prévu de disposer des fourreaux pour enfouir les réseaux, notamment télécom, et ainsi éliminer les poteaux bois qui jalonnent les voies, les rendant ainsi dangereuses en cas de choc frontal.

Le coût de cette opération, prévue de 2015 à 2017, est estimé à 357.734 € HT, dont 207.734 € HT au titre de la tranche 2015.

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 214.640 €, dont 124.640 € pour la tranche 2015.

- PROGRAMME DE REQUALIFICATION DE VOIES URBAINES

La commune a engagé un vaste programme de requalification de ses voies urbaines.

Pour cette tranche, seront traités le chemin de Salon et l'avenue du Lubéron.

L'opération de restructuration consistera à :

- rénover complètement les surfaces de voirie,
- assurer la gestion des eaux pluviales,

- enfouir les réseaux secs cheminant actuellement en aérien,
- réaliser des trottoirs,
- renouveler les accès riverains existants,
- réaliser les aménagements paysagers des abords de la zone,
- modifier l'éclairage public.

Le coût de cette opération, prévue de 2014 à 2018, est estimé à 2.852.489 € HT, dont 600.000 € HT au titre de la tranche 2015.

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 1.711.493 €, dont 360.000 € pour la tranche 2015.

- AMENAGEMENT D'UN TERRAIN DE FOOTBALL EN GAZON SYNTHETIQUE

L'entretien du terrain d'entraînement des clubs de football et de rugby, utilisé également par les écoles élémentaires, nécessite un coût de fonctionnement important.

La commune envisage donc de remplacer la pelouse naturelle par un gazon synthétique.

L'aménagement prévoit :

- la dépose des équipements et ouvrages existants,
- le décapage du gazon,
- la réalisation des réseaux secs et humides,
- la pose des nouveaux mâts d'éclairage,
- la mise en place du gazon synthétique, des équipements sportifs, des clôtures.

Le coût de cette opération, prévue en 2015 et 2016, est estimé à 750.000 € HT, dont 150.000 € HT au titre de la tranche 2015.

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 450.000 €, dont 90.000 € pour la tranche 2015.

- AMENAGEMENT DES EQUIPEMENTS SPORTIFS DANS LE CADRE DE L'EURO 2016

La commune a été désignée camp de base pour l'organisation de l'Euro 2016 de football. La fédération Autrichienne a officialisé sa venue, fin janvier 2016.

Ce projet a pour ambition de dynamiser le tissu économique local et régional. Les médias internationaux seront des vecteurs de communication vers leurs compatriotes.

Pour concrétiser ce projet, la commune doit moderniser ses infrastructures qui vont accueillir les entrainements quotidiens de l'équipe nationale autrichienne pendant une période d'un mois.

Les travaux les plus importants concernent la réhabilitation du stade d'honneur (la pelouse, les clôtures, les tribunes, les vestiaires) et le dojo.

Le coût de cette opération est estimé à 180.000 € HT.

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 108.000 €

- AMENAGEMENT DE VOIES DEPARTEMENTALES

La commune souhaite aménager l'avenue des Alpines qui permet de contourner le centre-ville, de rejoindre le bord de la Durance et la partie nord de la ville. Cette voie est à forte dominante routière sans aucun aménagement permettant d'y circuler en toute sécurité.

Les travaux de requalification prévoient :

- l'aménagement d'un trottoir piéton, d'une piste cyclable, de places de stationnement et de chicanes pour réduire la vitesse,
- l'enfouissement des réseaux aériens,
- la modernisation de l'éclairage public.

La commune envisage également la restructuration de l'avenue Joliot-Curie qui dessert l'entrée sud de la commune et donne accès au centre-ville permettra aux véhicules, aux piétons et aux cyclistes d'y circuler en toute sécurité.

Le coût de cette opération, prévue de 2015 à 2018, est estimé à 1.600.000 € HT, dont 500.000 € HT au titre de la tranche 2015.

Le projet ne bénéficie pas d'autre subvention.

La subvention départementale pourrait s'élever à 960.000 €, dont 300.000 € pour la tranche 2015.

Ainsi, le montant total des travaux de la tranche 2015 du contrat 2014/2018 s'élève à 2.502.330 € HT, réparti comme suit :

- Aménagement d'un lieu d'athlétisme..... 614.950 € HT
- Construction de vestiaires..... 160.500 € HT
- Acquisition d'équipements informatiques 89.146 € HT
- Requalification de voies rurales..... 207.734 € HT
- Requalification de voies urbaines..... 600.000 € HT
- Aménagement d'un terrain de football..... 150.000 € HT
- Equipements sportifs Euro 2016 180.000 € HT
- Aménagement de voies départementales 500.000 € HT

TOTAL	2.502.330 € H.T
-------	-----------------

La participation du Conseil Départemental pourrait être fixée à 1.501.398 €, pour la tranche 2015, selon le détail indiqué en annexe 1.

PROPOSITIONS

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir :

- allouer à la commune de Mallemort, au titre des Contrats Départementaux de Développement et d'Aménagement, une subvention de 1.501.398 € pour la tranche 2015 dont la dépense s'élève à 2.502.330 € HT, conformément à l'annexe 1,
- m'autoriser à signer avec la commune de Mallemort, la convention de partenariat avenant n° 1 au Contrat Départemental, définissant les modalités de la participation financière du Département, selon le modèle type prévu à cet effet.

Cette action s'inscrit dans l'enveloppe globale de 7.558.740 €, engagée au chapitre 204 sur l'AP 2014-10127T au profit de la commune de Mallemort, en application de la délibération n° 201 du 19 décembre 2014.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL

